

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 17814 Numéro SIREN : 821 815 503 Nom ou dénomination : AMAHo

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 77918

MONCEY

COMPTES ANNUELS 2020

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

SAS AMAHo

49 rue De la Harpe
75005 PARIS

NAF : 6420Z
Siret : 82181550300015

Certifié conforme à l'original

AMAHo S.A.S.

SAS au capital de 10 000 €
49 rue de la Harpe - 75005 Paris
Siret : 821 815 503 00015 - APE 6420Z

FIDUCIAIRE MONCEY

Société anonyme d'Expertise Comptable
inscrite au Tableau de Paris Ile-de-France

Sommaire

Attestation d'Expert Comptable	3
1. BILAN	4
Bilan	5
2. COMPTE DE RESULTAT	7
Compte de résultat	8
3. ANNEXE	9
Règles et méthodes comptables	10
Notes sur le bilan	11
4. LIASSE FISCALE	15
2065 - Impôt sur les sociétés	16
2065 Bis - Impôt sur les sociétés, annexe à la déclaration N°2065	17
2050 - Bilan Actif	18
2051 - Bilan Passif avant répartition	19
2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste	20
2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)	21
Charges et produits exceptionnels	22
2054 - Immobilisations	23
2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	24
2055 - Amortissements	25
2056 - Provisions inscrites au bilan	26
2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	27
2058A - Détermination du résultat fiscal	28
2058B - Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles	29
2058C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers	30
2059A - Détermination des plus ou moins values	31
2059B - Affectation des plus values à court terme et des plus values de fusion o...	32
2059C - Suivi des moins-values à long terme	33
2059D - Affectation des plus values à long terme	34
2059E - Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	35
2059F - Composition du capital social	36
2059G - Filiales et participations	37
2067 - Relevé des frais généraux	38

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS AMAHo relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	337 179
Chiffre d'affaires	24 000
Résultat net comptable (Bénéfice)	32 719

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CACHAN
Le 02/04/2021

FRANCOIS MERCIER
EXPERT COMPTABLE

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	300 000		300 000	300 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	300 000		300 000	300 000
Stocks				
Créances				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	410		410	404
Divers				
Disponibilités	36 769		36 769	20 799
TOTAL ACTIF CIRCULANT	37 179		37 179	21 203
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	337 179		337 179	321 203

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réserves	74 341	42 017
Résultat de l'exercice	32 719	32 324
TOTAL CAPITAUX PROPRES	118 060	85 341
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	123 996	140 687
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	123 996	140 687
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	90 000	90 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 460	2 424
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	2 421	2 351
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	242	400
Dettes fiscales	2 663	2 751
TOTAL DETTES	219 119	235 862
TOTAL PASSIF	337 179	321 203

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	24 000	24 000
Autres produits		
Total	24 000	24 000
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	6 488	6 452
Total	6 488	6 452
MARGE SUR M/SES & MAT	17 512	17 549
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	77	77
Autres charges		
Total	77	77
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 435	17 472
Produits financiers	20 000	20 000
Charges financières	2 295	2 796
Résultat financier	17 705	17 204
RESULTAT COURANT	35 140	34 675
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	2 421	2 351
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 719	32 324

COMPTES ANNUELS 2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AMAHo

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 337 179 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 719 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général issu du règlement ANC 2014-03 amendé depuis lors par plusieurs règlements notamment ANC 2015-06 homologué par l'arrêté du 4 décembre 2015 et ANC 2016-07 homologué par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2016 et aux règles généralement admises.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	300 000			300 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	300 000			300 000
ACTIF IMMOBILISE	300 000			300 000

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avais donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU ADDL	153	340	100,00	300	300			2 735	104	20
- Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 410 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	410	410	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	410	410	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 219 119 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	123 996	55 534	68 462	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 460	2 460		
Dettes fiscales et sociales	2 663	2 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	90 000	90 000		
Produits constatés d'avance				
Total	219 119	150 657	68 462	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	16 691			
(**) Dont envers les associés	90 000			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 90 000 euros.

En garantie du remboursement du prêt Equipement Classique (n°08707042) du 5 octobre 2016 d'un montant de 250 000 € sur 84 mois, la société AMAHo a nanté au profit de la Banque Populaire Rives de Paris, 10 000 actions de sa filiale la SA ADDL d'une valeur nominal de 15,25 €.

Les associés se sont également engagés à bloquer leurs comptes courants à hauteur de 50 000 € pendant toute la durée du prêt.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 460
Total	2 460

AMAHO

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000,00 €

Siège social : 49 rue de la Harpe

75005 PARIS

821 815 503 RCS PARIS

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT SOUmise ET ADOpTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2021

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 32 719,43 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 32 719.43 €
- Une somme de 32 719.43 €

affectée en totalité au compte "Autres réserves".

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

AMAHO S.A.S.
SAS au capital de 10 000 €
49, rue de la Harpe - 75005 Paris
Siret : 821 815 503 00015 - APE 6420Z

SAS AMAHo

49, Rue de la Harpe

75005 PARIS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SARL L. BOULANJON AUDIT

**Fabien CONESA
Commissaire aux Comptes**

Le Norly - Allée C2
42, Chemin du Moulin Carron - 69130 ECULLY

Tél. : 04.78.33.09.20 - Fax : 04.78.33.52.45

SARL L. BOULANJON

AUDIT

Fabien CONESA
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SAS AMAHo

49 rue de la Harpe

75005 PARIS

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux actionnaires,

1/ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS AMAHo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



- SARL L. Boulanjon Audit – SARL au capital de 40 000 €

Le Norly - Allée C2 - 42, chemin du Moulin Carron - 69130 ECULLY – FRANCE - ☎ 04 78 33 09 20 - Fax 04 78 33 52 45

SIRET 450 774 898 00024 – NAF 6920Z.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Selon notre jugement professionnel, elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et notamment en ce qui concerne les titres de participations conformément à la note de l'annexe relative à la liste des filiales et participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



4 VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5/ RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS AMAHo à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6/ RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Ecully, le 14 Juin 2021



**Le Commissaire aux Comptes,
LB Audit représentée par
Fabien CONESA**

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	300 000		300 000	300 000
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	300 000		300 000	300 000
Stocks				
Créances				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	410		410	404
Divers				
Disponibilités	36 769		36 769	20 799
TOTAL ACTIF CIRCULANT	37 179		37 179	21 203
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	337 179		337 179	321 203



Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Capital social ou individuel	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réserves	74 341	42 017
Résultat de l'exercice	32 719	32 324
TOTAL CAPITAUX PROPRES	118 060	85 341
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>	123 996	140 687
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	123 996	140 687
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	90 000	90 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 460	2 424
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>	2 421	2 351
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	242	400
Dettes fiscales	2 663	2 751
TOTAL DETTES	219 119	235 862
TOTAL PASSIF	337 179	321 203



Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	24 000	24 000
Autres produits		
Total	24 000	24 000
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Autres achats & charges externes	6 488	6 452
Total	6 488	6 452
MARGE SUR M/SES & MAT	17 512	17 549
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	77	77
Autres charges		
Total	77	77
RESULTAT D'EXPLOITATION	17 435	17 472
Produits financiers	20 000	20 000
Charges financières	2 295	2 796
Résultat financier	17 705	17 204
RESULTAT COURANT	35 140	34 675
Résultat exceptionnel		
Impôts sur les bénéfices	2 421	2 351
RESULTAT DE L'EXERCICE	32 719	32 324



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AMAHo

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 337 179 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 32 719 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément aux prescriptions du Plan Comptable Général issu du règlement ANC 2014-03 amendé depuis lors par plusieurs règlements notamment ANC 2015-06 homologué par l'arrêté du 4 décembre 2015 et ANC 2016-07 homologué par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2016 et aux règles généralement admises.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	300 000			300 000
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	300 000			300 000
ACTIF IMMOBILISE	300 000			300 000



Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SASU ADDL	153	340	100,00	300	300			2 735	104	20
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangères										



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 410 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	410	410	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	410	410	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10



Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 219 119 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	123 996	55 534	68 462	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 460	2 460		
Dettes fiscales et sociales	2 663	2 663		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	90 000	90 000		
Produits constatés d'avance				
Total	219 119	150 657	68 462	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	16 691			
(**) Dont envers les associés	90 000			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 90 000 euros.

En garantie du remboursement du prêt Equipement Classique (n°08707042) du 5 octobre 2016 d'un montant de 250 000 € sur 84 mois, la société AMAHo a nanti au profit de la Banque Populaire Rives de Paris, 10 000 actions de sa filiale la SA ADDL d'une valeur nominal de 15,25 €.

Les associés se sont également engagés à bloquer leurs comptes courants à hauteur de 50 000 € pendant toute la durée du prêt.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 460
Total	2 460



